

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le PREMIER OCTOBRE,  
A 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 24 septembre 2024,  
S'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François RENOUX, maire

Étaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,  
Virginie FAVIER, Anne-Claire AUGEREAU,  
François GUILLOT, Éric MILLET, Pierre ABRIAT,  
Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Absents excusés : Sylvie MOREAU qui a donné pouvoir à Jean-François RENOUX  
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU  
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER  
Cécile THOMAS et Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Absent : Thibault BONNANFANT

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire : Anne-Claire AUGEREAU

Monsieur le maire rappelle les titres du procès-verbal de la dernière séance. Il demande à l'assemblée s'il y a des remarques. Il soumet au vote l'approbation du compte-rendu. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Délégués du SMC, du SIEDS et du comité de gestion du foyer rural
- Convention de mise à disposition d'un local à l'association « Les Expl'orateurs »
- Demandes de subventions reçues en mairie
- Avenant à la convention d'adhésion au service commun gestion des personnels scolaires avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre
- Augmentations et modifications de crédits
- Rapport d'activité 2023
- Questions diverses



**1. DÉSIGNATION DE MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (délibération n° 2024-10-01)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que Monsieur LEFEVRE Pascal, conseiller municipal ayant démissionné, était membre titulaire de la

commission d'appel d'offres. Par conséquent, il convient de nommer un nouveau conseiller municipal pour le remplacer.

Madame Karine VILLANNEAU, actuellement membre suppléant de la commission d'appel d'offres, est candidate pour remplacer Monsieur LEFEVRE Pascal, en tant que membre titulaire.

Madame Fabienne POUZET est candidate pour être membre suppléant à la place de Madame Karine VILLANNEAU.

Par conséquent, le conseil municipal, par un vote unanime, désigne Karine VILLANNEAU, membre titulaire et Madame Fabienne POUZET, membre suppléant de la commission d'appel d'offres. Cette dernière est donc composée de la façon suivante :

<b>Président titulaire</b>	<b>Président suppléant</b>
RENOUX Jean-François	CUSEY Éric
<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
VILLANNEAU Karine	MERCERON Louis-Marie
BONNANFANT Thibault	MILLET Éric
ABRIAT Pierre	POUZET Fabienne



## **2. DÉLÉGUÉS DU SMC, DU SIEDS ET DU COMITÉ DE GESTION DU FOYER RURAL (délibérations n° 2024-10-02, 2024-10-03 et 2024-10-04)**

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Pascal LEFEVRE, conseiller municipal, il convient de désigner de nouveaux délégués :

### **↳ Au SMC (Syndicat Mixte à la Carte) du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (délibération n° 2024-10-02)**

Monsieur Pascal LEFEVRE était membre suppléant de Monsieur Pierre ABRIAT.

Madame Catherine PINEAU est candidate pour le remplacer.

Le conseil municipal, par un vote majoritaire (13 voix pour et 1 abstention), désigne Madame Catherine PINEAU, membre suppléant de Monsieur Pierre ABRIAT.

Les membres du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine sont donc :

- CUSEY Éric (titulaire) et MERCERON Louis-Marie (suppléant)
- ABRIAT Pierre (titulaire) et PINEAU Catherine (suppléante)

↪ **Au SIEDS (Syndicat Intercommunal d'Électricité des Deux-Sèvres)**  
**(délibération n° 2024-10-03)**

Monsieur Pascal LEFEVRE était délégué titulaire au SIEDS.

Monsieur Éric CUSEY est candidat pour le remplacer.

Le conseil municipal, par un vote unanime, désigne Monsieur Éric CUSEY, délégué titulaire au SIEDS.

Les délégués au SIEDS sont donc :

- CUSEY Éric (titulaire) et MILLET Éric (suppléant)

↪ **Au comité de gestion du foyer rural (délibération n° 2024-10-04)**

Monsieur Pascal LEFEVRE était le délégué du conseil municipal dans le comité de gestion du foyer rural.

Madame Fabienne POUZET est candidate pour le remplacer.

Le conseil municipal, par un vote unanime, désigne Madame Fabienne POUZET, déléguée du conseil municipal dans le comité de gestion du foyer rural.



**3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À**  
**L'ASSOCIATION « LES EXPL'ORATEURS »**  
**(délibération n° 2024-10-05)**

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2024-07-01 en date du 2 juillet 2024, concernant la mise à disposition d'un local à l'association « Les Expl'orateurs » fixant à 1 000 € par an le dédommagement pour les frais d'électricité, sur présentation d'un titre de recette une fois l'an.

L'association « Les Expl'orateurs » a demandé la possibilité de répartir ce dédommagement mensuellement.

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de modifier le projet de convention afin de fixer le montant du dédommagement pour les frais d'électricité à 85 € par mois et un titre de recette sera émis envers l'association « Les Expl'orateurs » mensuellement, puis autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la convention de mise à disposition.



**4. DEMANDES DE SUBVENTIONS REÇUES EN MAIRIE**  
**(délibération n° 2024-10-06)**

Monsieur le maire informe l'assemblée que plusieurs demandes de subvention ont été adressées à la mairie. La commission d'attribution n'ayant pas encore eu lieu, ces demandes seront traitées lors du prochain conseil municipal.

Toutefois, il propose d'étudier la demande de l'association Amour et Protection des Animaux du fait du partenariat déjà existant avec l'association et du montant de 100 € fait, suite à la prise en charge de 5 chatons ainsi qu'une maman adulte abandonnés sur la commune d'Azay-le-Brûlé.

Considérant la valeur demandée, le conseil municipal, par un vote unanime, accorde une subvention de 100 € à l'association Amour et Protection des Animaux pour la prise en charge de chats sur la commune.



**5. AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE COMMUN**  
**GESTION DES PERSONNELS SCOLAIRES AVEC LA COMMUNAUTÉ DE**  
**COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE**  
**(délibération n° 2024-10-07)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la convention avec la communauté de communes Haut Val de Sèvre en date du 8 mars 2021 concernant le service commun gestion des personnels scolaires.

La communauté de communes Haut Val de Sèvre propose l'avenant n° 2 à cette convention afin d'intégrer le rôle des coordinateurs pédagogiques et techniques dans les documents que la commune et les directeurs d'école devront transmettre à la communauté de communes Haut Val de Sèvre à ce sujet.

L'avenant prévoit également un paragraphe concernant le Service Minimum d'Accueil (SMA), à savoir : « *Les communes, si elles ne choisissent pas la mission Service Minimum d'Accueil devront en cas de grève dans les écoles positionner leurs agents communaux ou recruter par elles-mêmes leur personnel. En revanche, si les communes retiennent cette mission dans le service commun Gestion des Personnels Scolaires de la communauté de communes, il est établi que les communes devront appliquer les consignes transmises par les coordinateurs concernant la mise à disposition et les plannings des agents du service enfance jeunesse. De plus, la communauté de communes adressera à la commune une facture pour le remboursement des personnels* ».

Le conseil municipal, par un vote unanime, accepte la proposition de l'avenant n° 2 établi par la communauté de communes Haut Val de Sèvre pour le service commun gestion des personnels scolaires et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment l'avenant.



**6. AUGMENTATIONS ET MODIFICATIONS DE CRÉDITS  
(délibération n° 2024-10-08)**

Monsieur Éric CUSEY présente les modifications et augmentations de crédits nécessaires pour terminer l'exercice comptable 2024 en fonctionnement et en investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
13918/040	Amortis.subv.fauteuil	200	021	Prélèvement fonction.	95 000
212/040	travaux en régie	11 000	28257	Amortissement matér.	8 000
2152/040	travaux en régie	1 900	10222	Retour de TVA	3 800
2131/040	travaux en régie	2 100	10226	Taxe d'aménagement	6 900
2041481	RPE La Crèche partic.	500	1335	Amendes de police	3 200
2152	Panneaux de voirie	7 800	1641	Emprunts	-18 400
203/1003	Étude regroup.écoles	70 000			
2131/1008	Panneaux solaire	5 000			
		98 500			98 500

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSE			RECETTE		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
60611	Eau et assainissement	800	6419	Rembours.arrêts agent	5 300
60621	Combustibles	2 000	72/042	Travaux en régie	15 000
60622	Carburants	-2 000	777/042	Amortissement subv.	200
60623	Alimentation	-5 000	70311	Concessions cimetièrè	300
60631	Fournitures d'entretien	2 000	7032	Redevance ORANGE...	2 000
60632	Fournitures petit équip	-1 000	73223	Fds péréquation taxes	-7 600
6068	Autres matières et four	-10 000	73111	Impôts directs locaux	17 900
611	Contrats de prestations	-3 000	73118	Autres contributions	5 800
613	Locations mobilières	3 000	731731	Impôt spectacles	1 700
615231	Entretien voiries	-2 500	74111	DGF	17 900
615232	Entretien réseaux	-3 500	741121	DSR	74 200
61551	Entretien matériel roul	5 000	741127	Dotation péréquation	-1 700
61558	Réparations autres bien	1 700	742	Dotation aux élus	200
6161	Multirisques (assuranc	1 700	752	Location foyer rural	200
618	Divers	1 500	75888	Rembours.sinistres	800
622	Honoraires	-13 000	773	Mandats annulés	1 900
623	Publicités, relations pu	1 000			
625	Frais missions	100			
626	Frais postaux et téléco	4 000			
627	Services bancaires	-300			
6281	Concours divers	-500			
6283	Nettoyage des locaux	1 000			
6288	Autres services extérie	2 300			
635	Taxes fonctières	100			
6411	Personnel titulaire	1 200			
6450	Charges salaires	9 000			
7391111	Dégrèvement jeune agr	100			
023	Virement investissem.	95 000			
681/042	Amortissement	8 000			
65131	Aide aux jeunes	8 000			
65311	Indemnités élus	-2 000			
6541	Créances en non-valeu	300			
657341	RIBAMBELLE + RPE	32 000			
65748	Subvention APA	100			
65811	Informatique en nuage	1 400			
65818	Logiciels mairie	-2 600			
65888	Autres charges	-1 800			
		134 100			134 100

Le conseil municipal, par un vote unanime, valide les augmentations et modifications de crédits telles qu'elles sont présentées.

0385002

## **7. RAPPORTS ANNUELS**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le rapport d'activités 2023 du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Ce dernier est à disposition sur demande auprès du secrétariat de la mairie.

ଓଡ଼ିଆ

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

### **8.1 CONGRÈS DES MAIRES**

Monsieur le maire informe l'assemblée des dates du prochain congrès des Maires à Paris, à savoir du 18 au 21 novembre 2024. Les thèmes seront présentés lors de la prochaine séance afin de connaître les conseillers qui souhaitent s'y inscrire et permettre de prendre en charge leurs frais sachant que les frais du maire et des adjoints restent à leur charge.

ଓଡ଼ିଆ

### **8.2 REMERCIEMENTS**

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de remerciements adressée par l'association « Les Expl'orateurs » pour le soutien financier et humain apporté à l'association pour l'organisation du festival Drôl'Express en mai 2024.

ଓଡ଼ିଆ

### **8.3 AIDE AUX JEUNES D'AZAY-LE-BRÛLÉ**

Madame Virginie FAVIER présente deux dossiers d'AJA (Aide aux Jeunes d'Azay-le-Brûlé). Il s'agit :

- D'une jeune étudiante en première année de médecine pour l'achat d'une tablette nécessaire à ses recherches dans le cadre de ses études,
- D'une jeune lycéenne en première générale envisageant de devenir psychologue pour financer son permis de conduire.

ଓଡ଼ିଆ

### **8.4 MANIFESTATIONS COMMUNALES**

Monsieur le maire souhaite remercier l'association de parents d'élèves (APE) et l'association de football Azay Augé (ASAA) pour avoir participé aux deux dernières manifestations communales.

ଓଡ଼ିଆ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Délibérations n° 2024-10-01 à 2024-10-08

Le maire,  
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,  
Anne-Claire AUGEREAU